

**FONDS D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX DU CRIMT – CONCOURS 2006A
RAPPORT DE STAGE**

*SÉJOUR DE RECHERCHE À L'IDHE-CACHAN, PARIS, FRANCE
OCTOBRE ET NOVEMBRE 2006*

**PAR
TANAQUIL BURKE
DOCTORANTE À LA FACULTÉ DE DROIT
UNIVERSITÉ LAVAL**

**QUÉBEC
12 JANVIER 2007**

Ma thèse de doctorat s'intitule, provisoirement, «L'âge et le droit du travail : vers l'égalité réelle des milieux de travail pour les salariés de tous âges». En me fondant sur une approche multidisciplinaire, plus précisément le droit et la sociologie, j'étudie l'impact et l'influence de l'âge sur la construction et l'application des normes juridiques liées à l'emploi tout au long du parcours de vie professionnelle d'une personne, que ce soit de l'accès à l'emploi jusqu'à la retraite. Puisque certaines normes qui régissent actuellement les milieux de travail s'inspirent de préjugés et stéréotypes fondés sur l'âge, des solutions en vue d'enrayer l'âgisme et la discrimination fondée sur l'âge et de favoriser l'égalité réelle dans l'emploi seront conçues. Il s'agit de l'élimination des barrières de l'âge par la garantie constitutionnelle et les lois anti-discrimination, de la promotion du vieillissement actif par le maintien en emploi et la retraite flexible, et de l'adoption d'une stratégie intégrée des âges par le droit de l'activité professionnelle et la formation tout au long de la vie professionnelle.

Durant les mois d'octobre et de novembre 2006, j'ai effectué un séjour de recherche sous la supervision de M. Claude Didry, directeur de l'Institutions dynamiques et historiques de l'économie (IDHE-Cachan)¹. L'IDHE-Cachan fait partie des laboratoires de recherche en Sciences de l'homme et de la société de l'École Normale Supérieure de Cachan. Les chercheur(e)s membres et étudiant(e)s associé(e)s à ce laboratoire proviennent de plusieurs disciplines, dont l'économie, l'histoire et la sociologie. L'accueil, très chaleureux et hospitalier, a grandement facilité mon intégration dans ce laboratoire et auprès de ses membres. De plus, l'accès à un bureau, à un poste de travail et à une bibliothèque a favorisé la réalisation du séjour.

J'ai donc profité de ce séjour pour parfaire quelques connaissances en sociologie, principalement sur la notion de parcours de vie et sur l'interaction de la sociologie et du droit, et pour raffiner mes recherches en droit français et en droit européen. En outre, je me suis intéressée aux questions liées à l'âge et au droit social en France, ce qui inclut le droit du travail ainsi que la protection et sécurité sociales, à la contribution Delalande², à l'état professionnel, aux divers contrats de travail dans lesquels l'on considère l'âge (p. ex. : contrat à durée déterminée senior) et à l'incorporation récente de la notion de discrimination fondée sur l'âge dans le *Code du travail* français. J'ai également réalisé quelques recherches sur la notion de flexicurité³, la stratégie coordonnée de l'emploi et la politique globale de l'Europe sur le vieillissement actif.

En plus des recherches réalisées, j'ai rencontré plusieurs chercheur(e)s, surtout des juristes, des sociologues et des économistes, afin de discuter de mon sujet de thèse de doctorat. Les juristes rencontrés sont M. François **Gaudu**, professeur agrégé à l'Université Paris I –

¹ La recherche de l'IDHE-Cachan se divise en quatre axes : (1) dynamiques du travail, du salariat et de l'emploi; (2) entreprises, produits et territoires de l'économie; (3) marchés et institutions financières; et (4) savoirs, capacités et politiques publiques. Pour toutes informations sur l'IDHE-Cachan, consulter le site web : www.idhe.ens-cachan.fr/.

² Il s'agit d'une cotisation que doit verser un employeur à l'ASSEDIC lors de la rupture du contrat de travail d'un salarié d'un âge déterminé. Son montant varie en fonction de l'âge du salarié; plus un salarié est âgé, plus élevée sera la cotisation. Lorsqu'un salarié est licencié pour faute grave ou lourde, la cotisation n'est pas versée.

³ Cette notion comporte plusieurs variantes, flexécurité, flexsécurité, flex-sécurité, flexisécurité, flexi-sécurité, et combine la flexibilité des marchés du travail et la sécurité des travailleurs. Le Danemark a adopté un modèle qui inspire plusieurs États européens et repose sur six points : (1) la centralisation des organismes de l'emploi et de l'aide sociale sous un seul ministère; (2) un code du travail très allégé, très peu d'interventions de l'État dans la législation; (3) le licenciement très facile pour les entreprises; (4) le dialogue social développé entre le patronat et les syndicats puissants; (5) la prise en charge des salariés par l'État en cas de chômage dans des conditions avantageuses; et (6) de fortes incitations à reprendre un emploi pour le chômeur (obligation de formation, suivi, sanctions financières, ...).

Panthéon-Sorbonne et directeur de l'UFR 26 – Études juridiques générales, Mme Sylvaine **Laulom**, maître de conférences à l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne⁴, M. Antoine **Lyon-Caen**, directeur d'études au Centre d'études des normes juridiques, École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et professeur à l'UFR SJAP (Sciences juridiques, administratives et politiques), Université Paris X – Nanterre, et Mme Marie **Mercat-Bruns**⁵, maître de conférences et responsable de la Chaire de droit social du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Quant aux sociologues, il s'agit de Mme Anne-Marie **Guillemard**, directrice d'études au Centre d'étude des mouvements sociaux, EHESS et professeure à l'Université Paris V – René Descartes, de Mme Nicole **Kershen**, chargée de recherche à l'Institut de recherche juridique sur l'entreprise et les relations professionnelles, Université Paris X – Nanterre, et de M. Romain **Melot**⁶, chercheur pour l'UMR – Sciences pour l'action et le développement : activités, produits, territoires. Enfin, j'ai rencontré deux économistes de l'IDHE-Cachan : M. Christian **Bessy**, chargé de recherches au CNRS et chercheur associé au Centre d'études de l'emploi, et M. Alessandro **Stanziani**, directeur de recherches au CNRS.

Pendant le mois de novembre 2006, j'ai été invité à faire deux présentations. La première a eu lieu à l'IDHE-Cachan dans le cadre du séminaire «Pool Europe». J'ai eu l'occasion de présenter mon projet de thèse de doctorat devant les doctorant(e)s et quelques chercheur(e)s de l'IDHE-Cachan. Quant à la deuxième présentation, Mme Guillemard m'a invitée, dans le cadre de son séminaire doctoral «Repenser la sécurité et la protection sociale dans une temporalité flexible», à expliquer comment les normes juridiques relatives au travail et à l'emploi au Québec tendent à institutionnaliser un parcours de vie standard. Chacune des présentations ont été suivies d'une période de discussions fort enrichissantes. Enfin, j'ai été invitée à collaborer à un numéro spécial piloté par Mme Mercat-Bruns sur la discrimination fondée sur l'âge dans l'emploi qui paraîtra d'ici l'automne 2007 dans la revue française «Retraite et société»; l'article s'intitulera «La notion de discrimination fondée sur l'âge dans l'emploi : un éclairage du droit québécois».

Somme toute, mon séjour de recherche à Paris a été très profitable pour ma thèse de doctorat sur plusieurs plans, dont les rencontres et discussions riches en contenu avec plusieurs chercheur(e)s passionné(e)s et intéressé(e)s par les questions liées à l'âge et au droit du travail, les différents contacts établis que j'ai l'intention d'entretenir et la progression de ma réflexion générale sur mon sujet de thèse de doctorat. Enfin, je tiens à remercier Claude Didry de l'accueil à l'IDHE-Cachan et des multiples échanges tout comme les chercheur(e)s qui ont accepté de me rencontrer et de partager leur opinion sur mon sujet de thèse de doctorat. Finalement, je souhaite remercier plus particulièrement le CRIMT pour le soutien financier accordé, sans quoi je n'aurais pas été en mesure de réaliser ce séjour.

⁴ Elle a rédigé un article sur la discrimination fondée sur l'âge en France : voir Sylvaine LAULOM, «Age Discrimination in France», dans Malcolm SARGEANT (éd.), *Age Discrimination in Employment in the European Union*, La Haye, Kluwer Law International, à paraître.

⁵ Elle est spécialiste des questions liées à la discrimination fondée sur l'âge dans l'emploi en France. Voir, entre autres, Marie MERCAT-BRUNS, *Vieillesse et droit à la lumière du droit français et du droit américain*, Paris, L.G.D.J., 2001, 696 p.

⁶ Sa thèse de doctorat portait sur les transactions entre salarié et employeur comme modes de règlement contractuel des litiges nés du contrat de travail. Un des chapitres de sa thèse analysait la corrélation entre le licenciement des salariés âgés, la contribution Delalande et les transactions.